



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## livrets d'épargne

Question écrite n° 71933

### Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la dépendance du niveau de ressources du fonds d'épargne envers la politique commerciale des banques. La Cour des comptes le rappelle dans son rapport public annuel 2010 : « l'ouverture de la distribution [du livret A] à l'ensemble des établissements de crédit fait courir le risque que les nouveaux réseaux décident d'orienter leur clientèle, une fois celle-ci fidélisée, vers d'autres produits d'épargne auxquels sont attachés des avantages fiscaux comme l'assurance-vie ». La Cour souligne qu'en instaurant cette dépendance du fonds d'épargne à l'égard de la politique commerciale des banques, cette mesure comprend « un risque structurel à moyen terme [...] et porteur d'une menace pour la ressource sur livrets ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions envisagées par le Gouvernement pour corriger ce risque structurel d'affaiblissement des ressources du fonds d'épargne.

### Texte de la réponse

Il convient de rappeler tout d'abord qu'à fin 2007, les encours sur livrets A (et livrets bleus) s'élevaient à 140,7 Md EUR, et que les encours sur livret de développement durable s'établissaient à 63,0 Md EUR à la même date. L'année 2008 a été exceptionnelle pour le livret A (et bleu), avec une collecte nette de plus de 20 Md EUR sur l'année (hors intérêts capitalisés), montant qui est venu augmenter les dépôts centralisés au fonds d'épargne. L'année 2009 a été marquée par deux mouvements contraires, mais d'ampleur inégale : une forte collecte sur les 4 premiers mois de l'année liée à la généralisation de la distribution du livret A (+ 23,6 Md EUR), suivie d'une lente décollecte plus limitée sur le reste de l'année (- 7,2 Md EUR). Au final, la collecte sur l'année 2009 a été de + 16,4 Md EUR (deuxième année record après l'année 2008) et après prise en compte de la capitalisation des intérêts, l'encours sur livret A s'établit à fin 2009 à 184,9 Md EUR, soit une augmentation de 31 % par rapport à fin 2007. Parallèlement, les encours sur livrets de développement durable s'élèvent à 69,7 Md EUR à la même date, en augmentation de 11 % par rapport à fin 2007. Les premiers mois de l'année 2010 montrent que la tendance à la hausse des encours se poursuit, avec plus de 1,6 Md EUR de collecte pour le livret A et le livret de développement durable sur les deux premiers mois de l'année. En résumé, sur les deux dernières années, les dépôts des épargnants sur ces produits ont augmenté de plus de 50 Md EUR, soit un niveau exceptionnel sans précédent (à titre de comparaison, les encours sur livret A et bleu augmentent en moyenne de 1,9 Md EUR par an sur la période 1997-2007, capitalisation des intérêts comprise). Dans un contexte de taux nominaux de rémunération du livret A modérés, l'engouement des Français pour ce produit reste extrêmement marqué (plus de 7 millions de nouveaux livrets A ouverts en 2009), notamment en raison de la simplicité d'utilisation et de fonctionnement de ce produit d'épargne, son caractère parfaitement sécurisé et son taux de rendement qui garantit à l'épargnant la préservation de son pouvoir d'achat. Les premiers éléments disponibles pour l'année 2010 confortent le sentiment d'attachement des Français vis-à-vis de l'épargne réglementée dans son ensemble, avec notamment une hausse importante des encours sur le mois de janvier (hausse des encours de + 1,9 Md EUR sur livrets A et livrets de développement durable). S'agissant de la part centralisée au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations (incluant également les

dépôts sur les livrets d'épargne populaire), celle-ci a augmenté de plus de 10,5 Md EUR sur la seule année 2008, ce qui a permis d'élargir significativement la base des dépôts centralisés au fonds d'épargne, qui constituent une ressource privilégiée pour le financement du logement social, cœur de métier du fonds d'épargne. Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie a instauré un plancher qui garantit que les encours centralisés au fonds d'épargne sur livrets A et livrets de développement durable sont égaux à 125 % des encours de prêts à destination du logement social et de la politique de la ville. Le Gouvernement reste particulièrement attentif à l'adéquation entre les ressources du fonds d'épargne par rapport à ses objectifs prioritaires, à savoir le financement du logement social et de la politique de la ville.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Goldberg](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71933

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 2010, page 1864

**Réponse publiée le :** 4 mai 2010, page 5013